

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

_____ le, _____

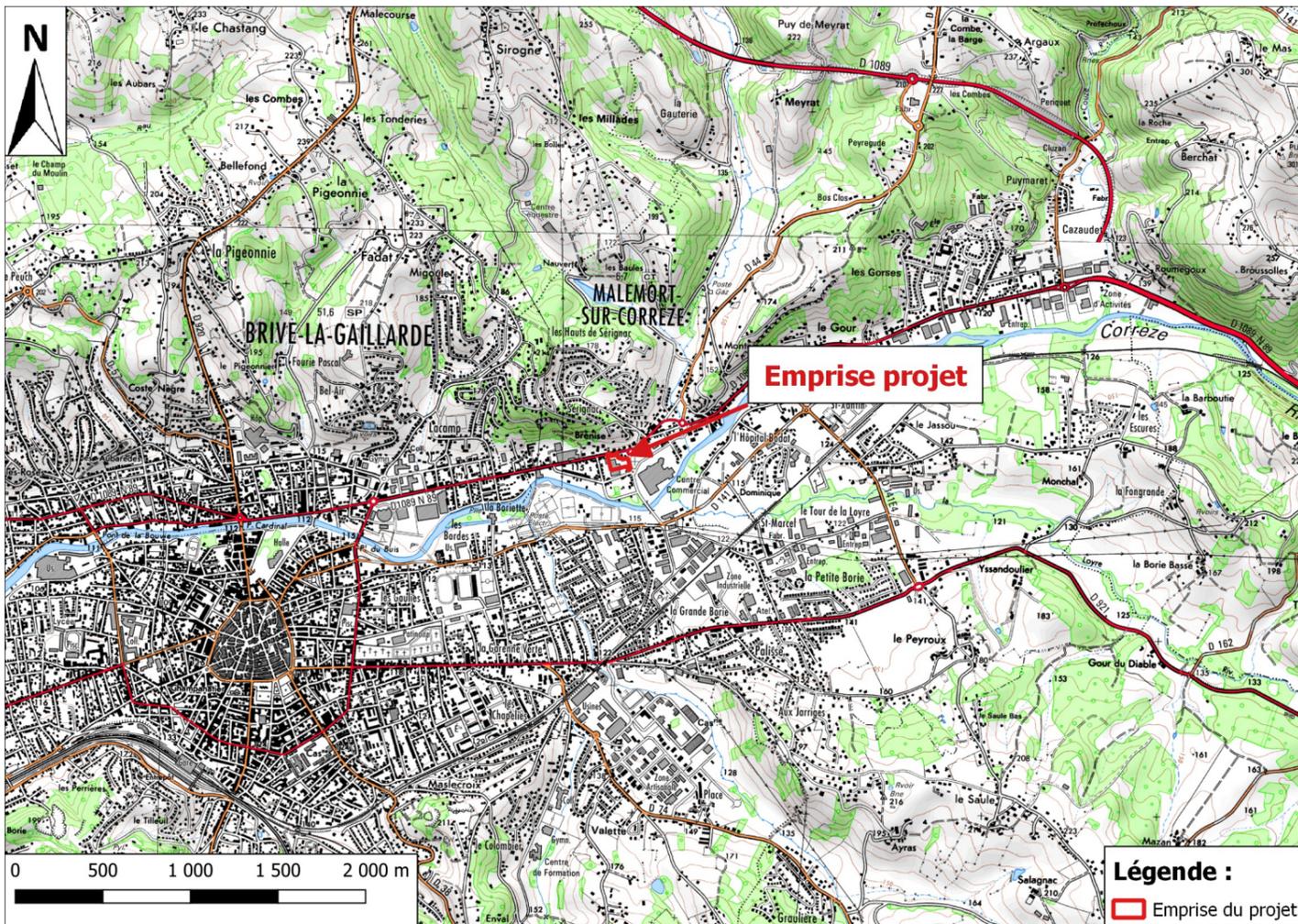
Signature



2. LOCALISATION DU SITE

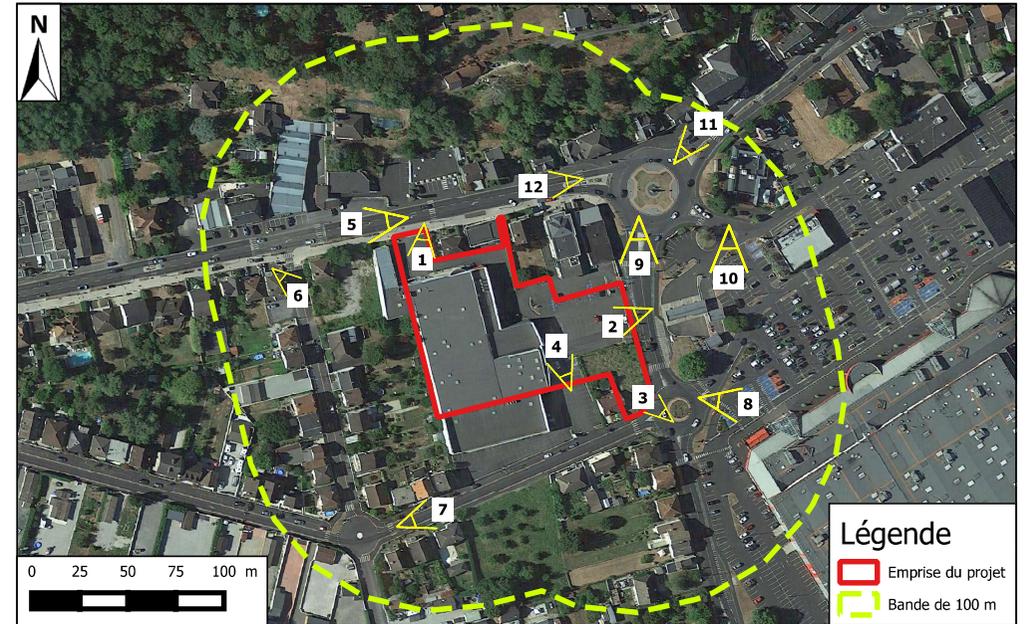
Plan de situation (carte IGN)
Échelle 1 / 25 000

Extrait du plan cadastral
Échelle 1 / 1 000



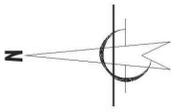
3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

SITE



ABORDS





PROJET	
Surface foncier = 7653 m2 environ	
REGLEMENTATION APPLICABLE	
PLU = zone UX	
Prospect VP = 8 m / à voirie	
Prospect LS = H > 4 m	
Emprise au sol > 50% Surf terrain	
H = 12 m	
Stationnement = 1 place pour 200 m ²	
Espace libre = 30% de la parcelle	
PPRI = zone Bleue	
Réalisation d'une étude hydraulique d'exploitation	
Réalisation d'un plan d'organisation et de mise en sécurité de l'établissement	
PROJET	
Surface de plancher = 2067,42 m ²	
Place de parking = 112 places dont 3 caddy	
Espace vert 2557,68 m ² (soit 33%)	
1 195,06 m ² environ d'espace vert	
1 362,62 m ² environ de place de stationnement perméable	
Emprise du projet	
Limite entre les deux parcelles	
Place de parking perméable	
Espace vert	
28 arbres à planter (1 pour 4 places de parking)	

Construction d'un immeuble commercial
- 17 rue Pasteur -
19360 MALEMORT

Maitre de l'ouvrage

Maitres d'oeuvre

S.A.R.L. d'Architecture Bruno CALMES
7 89 rue Gutenberg
31150 BRUGUIERES
Tel : 05 62 79 55 36 Fax : 05 62 79 58 98
architecte-abc@orange.fr

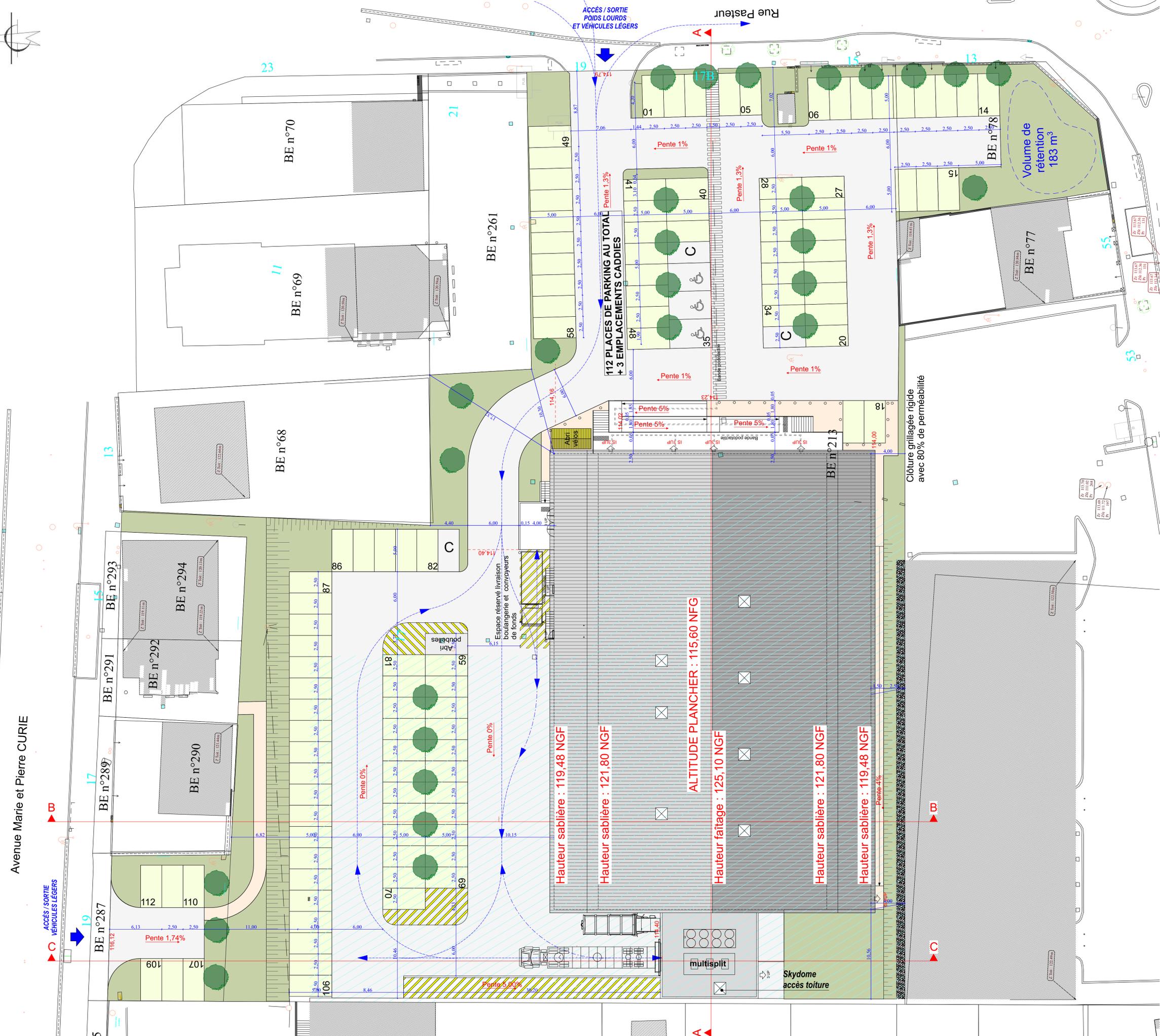
Phase
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Titre
PC02a
Plan masse

Date
17 MARS 2022

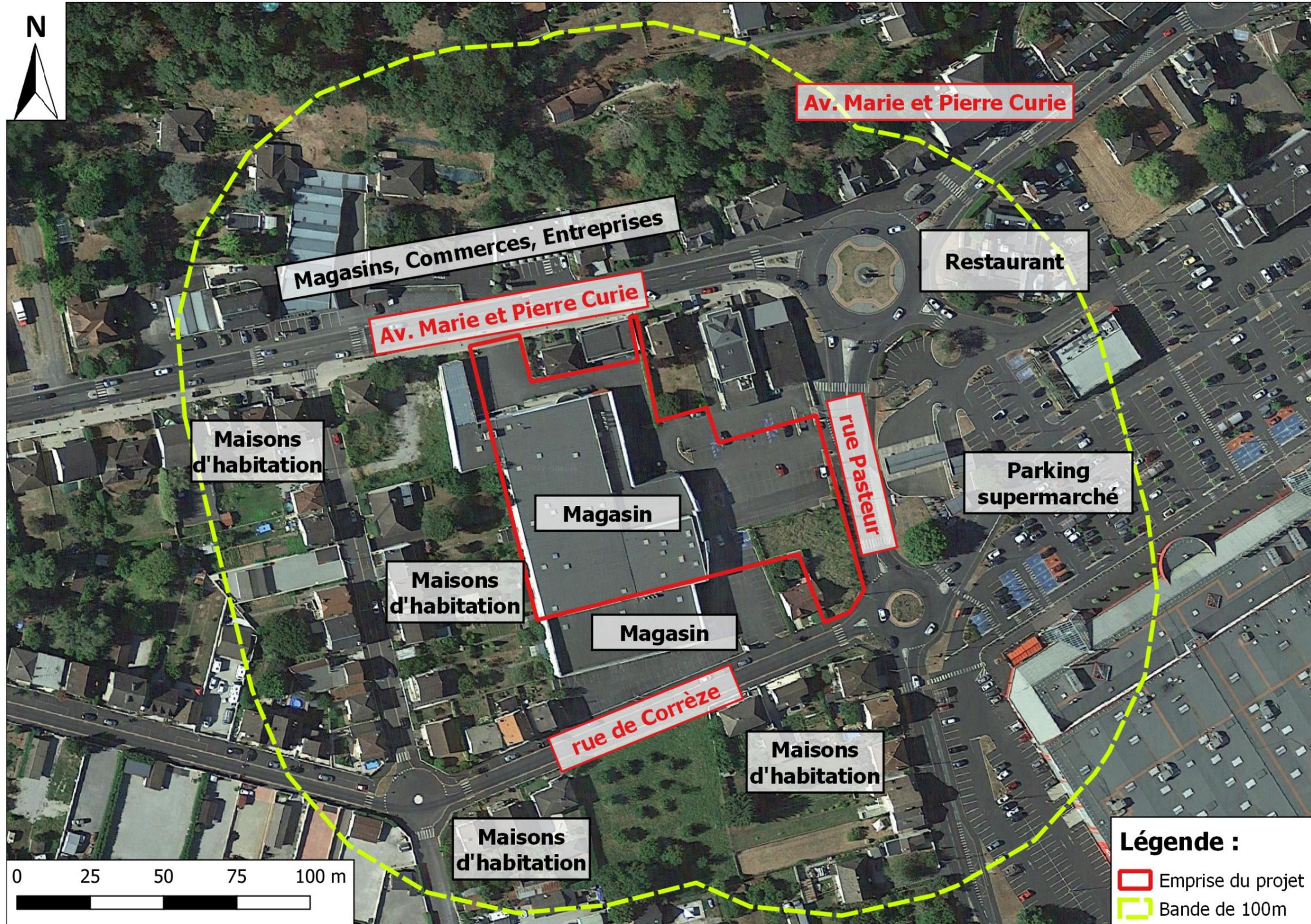
Echelle
Ech : 1/200

ABC	2101	PC		D			
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFICATEUR	LOT	INDICE	N° DE SERIE
Date	Indice	Modification					
03/01/22	B	Modification de l'altimétrie du bâtiment et du parking					
06/01/22	C	Modification pour transparence hydraulique					
16/02/22	D	Modification du plan masse et des façades Nord et Sud					
23/02/22	E	Modification du quai boulangerie et de la façade Nord					



5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2018
Échelle 1 / 1 500



5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2018
Échelle 1 / 40 000

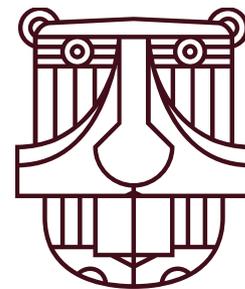


CERAG

Bureau d'étude en Géologie, Hydrogéologie et Environnement

Siège social : 11 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC

☎ 05 56 64 83 00 - ✉ contact@cerag.fr - 🌐 www.cerag.fr



COMMUNE DE MALEMORT-SUR-CORREZE (19)

17 rue Pasteur



Présentation du site et du projet

Projet de construction d'un immeuble commercial

Maître d'ouvrage :

SCI GFDI 110

685 Juliette Racamier

69 970 Chaponnay

SOMMAIRE

I.	Rubriques concernées par le projet.....	4
II.	Situation et contexte du site.....	5
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	5
2.	Situation cadastrale.....	6
3.	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	7
4.	Vue aérienne du site et de ses abords	8
III.	Caractéristiques générales du projet.....	9
1.	Nature du projet.....	9
2.	Accès.....	10
3.	Stationnements	10
4.	Intégration urbaine et architecturale.....	10
5.	Intégration paysagère.....	11
IV.	Contexte environnemental du site du projet	13
1.	Caractérisation du milieu physique.....	13
2.	Zones d'inventaires et de protection	16
3.	Flore/habitats	18
4.	Zones humides.....	19
5.	Risques naturels	20
6.	Risques technologiques.....	22
7.	Contexte sonore	25
8.	Paysage et patrimoine.....	26
V.	Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser.....	27
1.	Incidences sur le milieu physique et mesures associées.....	27
2.	Incidences du projet sur le risque inondation.....	29
3.	Incidences sur le milieu naturel et mesures associées.....	29
4.	29
5.	Incidences sur le milieu humain et mesures associées.....	30
6.	Incidences sur le milieu paysager et mesures associées.....	31

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »	4
Figure 2 : Localisation du site sur fond de carte IGN.....	5
Figure 3 : Extrait du plan cadastral	6
Figure 4 : Extrait du règlement graphique du PLU de Malemort-sur-Corrèze	7
Figure 5 : Plan des abords du projet.....	8
Figure 6 : Plan masse projet	9
Figure 7 : Coupe du bâtiment commercial projeté	11
Figure 8 : Principes paysagers	12
Figure 9 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000	13
Figure 10 : Contexte hydrographique du secteur du projet.....	14
Figure 11 : Localisation des ZNIEFF 1 à proximité du projet	16
Figure 12 : Localisation des ZNIEFF 2 à proximité du projet	17
Figure 13: Carte des habitats au droit du site	18
Figure 14 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI.....	20
Figure 15 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflements des sols argileux	21
Figure 16 : Localisation des sites BASIAS dans un rayon de 500 m autour du projet	22
Figure 17 : Localisation des sites BASOL dans un rayon de 500 m autour du projet	23
Figure 18 : Localisation des ICPE à proximité du projet	24
Figure 19 : Zones exposées au bruit par des infrastructures routières et ferroviaires situées à proximité du projet.....	25
Figure 20 : Occupation du sol.....	26
Figure 21 : Coupe du bâtiment projeté avec données PPRI.....	29

I. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R122-2 du code de l'environnement :

Catégories de projets	Projet soumis à examen au cas par cas	Projet
41. Aires de stationnement ouvertes au public	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	112 places de stationnement

Figure 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

Le projet est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas, dans la mesure où le parking projeté accueillera 112 places de stationnement destinées aux futurs clients et 3 emplacements caddies.

La surface de plancher du projet est de 2 067,42 m².

II. Situation et contexte du site

1. Localisation du site sur le territoire communal

La maîtrise d'ouvrage projette la création d'un bâtiment commercial au sein de la commune de Malemort-sur-Corrèze (19).

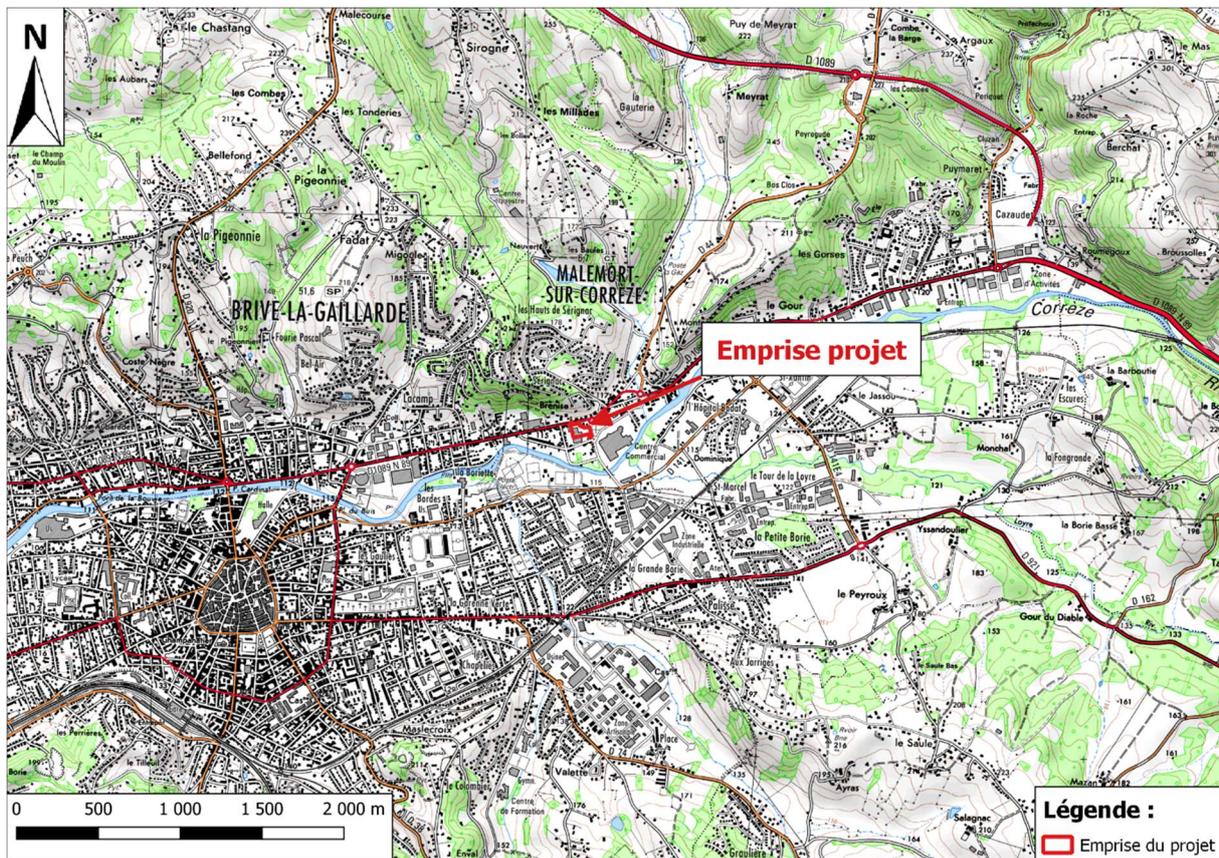


Figure 2 : Localisation du site sur fond de carte IGN
(Source : SCAN 25 ; Réalisation : CERAG)

2. Situation cadastrale

L'emprise du projet est cadastrée section BE n°64, 73, 76 78, 213, 214, 215, 262, 288, 304, 306, 308, 310 du plan cadastral communal. La surface du projet est de 7 653 m².

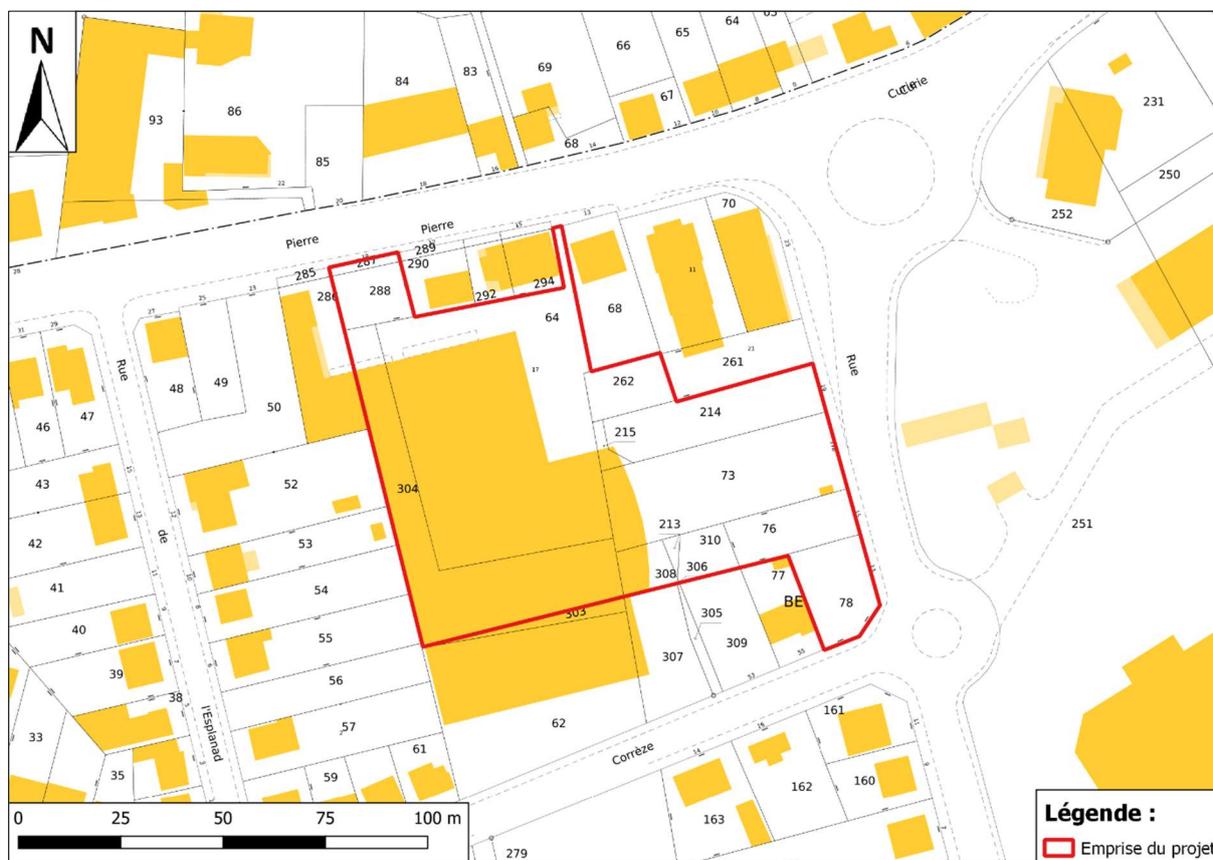


Figure 3 : Extrait du plan cadastral
(Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

4. Vue aérienne du site et de ses abords

L'emprise du projet est actuellement occupée par un bâtiment commercial sans activité, ses voiries, sa zone de stationnement, et un espace vert en extrémité Sud-est.

Elle jouxte :

- Au Nord, des bâtiments commerciaux, et l'avenue Marie et Pierre Curie ;
- A l'Est, la rue Pasteur ;
- Au Sud, un bâtiment commercial, une maison d'habitation, et la rue de Corrèze ;
- A l'Ouest, des maisons d'habitations.

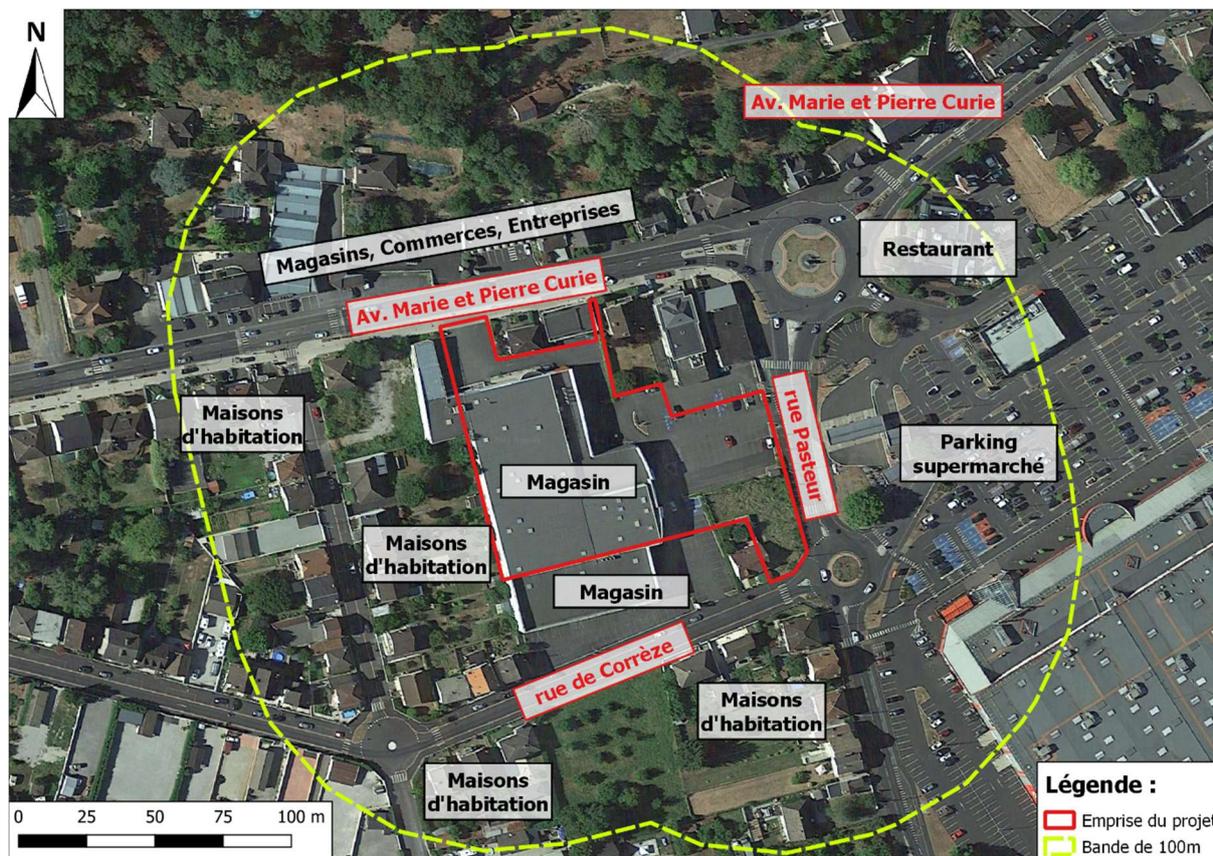


Figure 5 : Plan des abords du projet
(Source : Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

III. Caractéristiques générales du projet

1. Nature du projet

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'un bâtiment commercial, adapté aux dernières normes techniques et commerciales, sur la commune de Malemort-sur-Corrèze. L'objectif est de proposer une nouvelle offre commerciale venant remplacer un bâtiment commercial non occupé. Le site accueillera une surface commerciale de produits frais associée à une boulangerie.

Sa situation géographique est stratégique car elle est implantée dans l'une des zones commerciales en périphérie de la ville de Brive-la-Gaillarde et également en relation visuelle directe avec l'avenue Marie et Pierre Curie, un des axes principaux de la commune de Malemort-sur-Corrèze.

Le programme est composé comme suit :

- Un bâtiment de 2 067,42 m² de surface de plancher et d'une emprise au sol de 2 270 m² ;
- Des voies de desserte d'une superficie totale de 2 964m² ;
- Un nombre de places de stationnement de 112 unités en revêtement perméable d'une superficie de 1 362,62 m² et 3 emplacements caddies,
- Une entrée et sortie des véhicules via la rue Pasteur à l'Est ;
- Des cheminements piétons ;
- Des espaces verts d'une superficie de 1 195,06m², se développant notamment sur les limites du site, accompagnés par la plantation de 28 arbres.

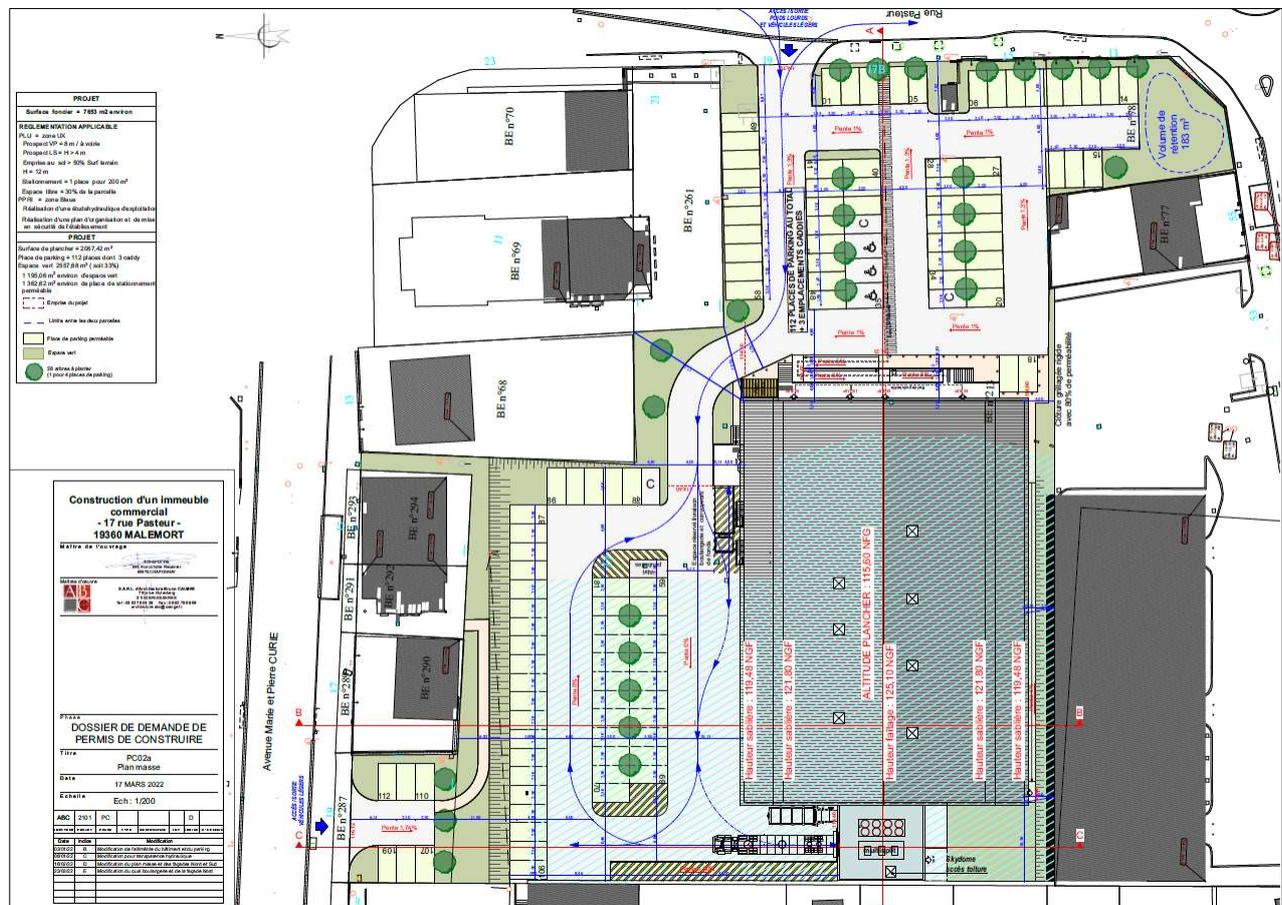


Figure 6 : Plan masse projet
(Source : Plan masse – SARL d'Architecture BRUNO CALMES)

2. Accès

L'entrée et la sortie du site se fera depuis la rue Pasteur à l'Est.

L'accès pour les camions de livraison s'effectuera à l'arrière du magasin à l'Ouest du bâtiment.

3. Stationnements

Afin de permettre une offre de stationnement nécessaire au commerce projeté, l'opération comptabilise 112 places de stationnement. Les places de stationnement seront en revêtement perméable.

4. Intégration urbaine et architecturale

Le bâtiment projeté reprend la volumétrie d'une halle avec une toiture principale à deux pentes de 20% et deux toitures latérales également à pente de 20% et un volume pour la livraison accrochée à la façade Ouest.

La façade Est sera constituée par un mur rideau en menuiserie, gris métallisé. Le rez-de-chaussée comprendra du vitrage clair et la partie supérieure sera en vitrage réfléchissant.

Les façades Nord, Est et Ouest seront habillées d'un bardage métallique posé à l'horizontale.

La toiture sera réalisée en bac acier de couleur gris lumière.

Les portes métalliques intégrées dans les zones de bardage seront pleines dans le même RAL que ce dernier. Celles situées dans les murs rideaux seront quant à elles vitrées. Le soubassement du magasin sera marqué par la présence de brises soleil et tôle laquée verte, en façade avant et par un bardage gris en façade arrière.

Les couleurs du bâtiment seront le gris métallisé associé par touche aux couleurs issues de la charte graphique du commerce.

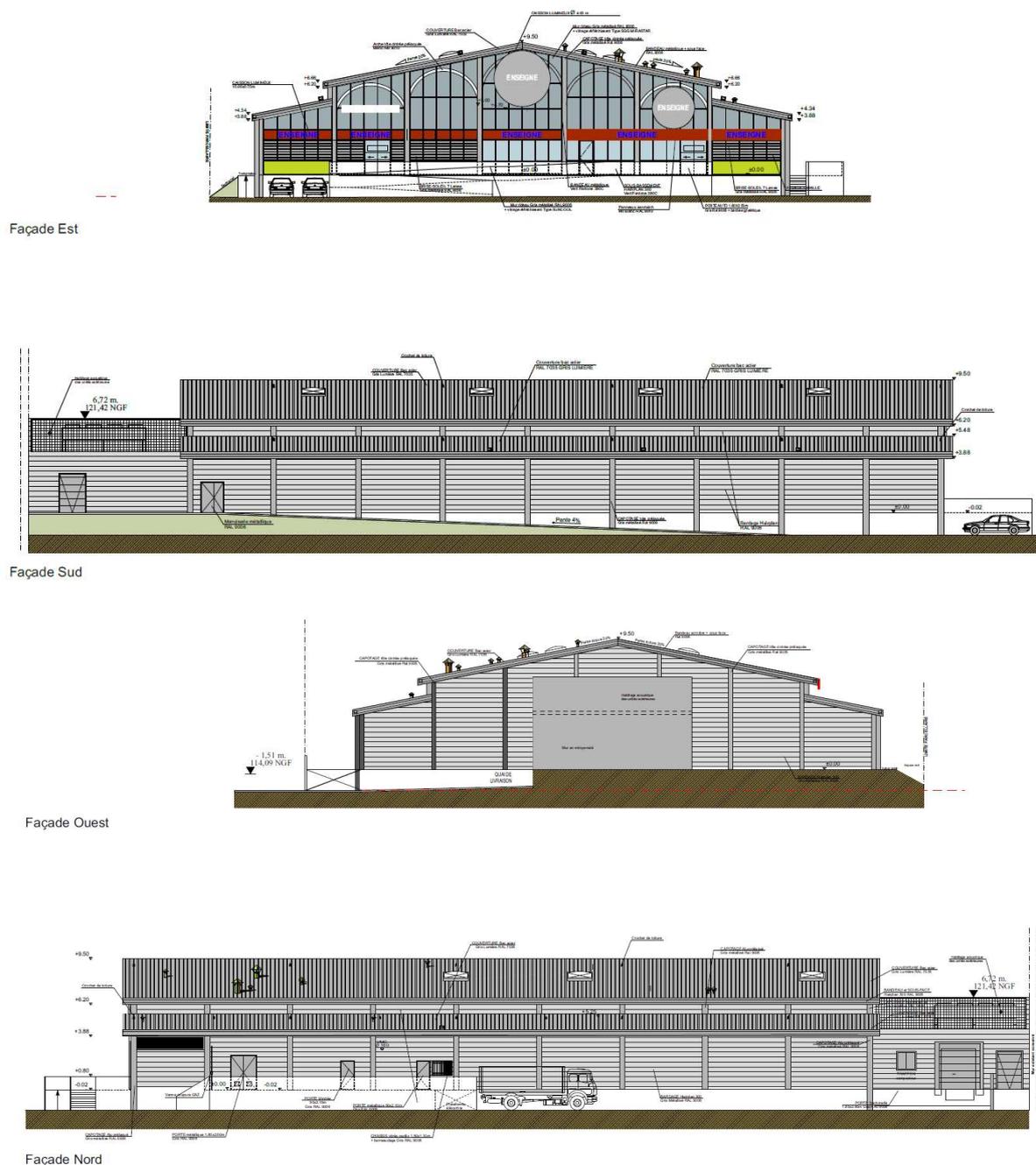


Figure 7 : Coupe du bâtiment commercial projeté
(Source : Notice paysagère – SARL d'Architecture BRUNO CALMES)

5. Intégration paysagère

Une surface d'espace vert de 1 195,06 m² soit et 112 places de parking (1 437,50 m²) seront perméable soit au total 2 632,56 m² (soit supérieur aux 30% demandé par le PLU). Elle sera répartie sur la périphérie du terrain et sur les zones de stationnement.

Les plantations du projet seront des essences locales qui respecteront les prescriptions du PLU. Le nombre d'arbres plantés sera de 28 (soit supérieur au nombre recommandé par le PLU).



Figure 8 : Principes paysagers

(Source : Notice paysagère – SARL d'Architecture BRUNO CALMES)

IV. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de BRIVE-LA-GAILLARDE- n°785, cette partie du territoire de la commune Malemort-sur-Corrèze est recouverte par la formation Fz, correspondant à une formation alluvionnaire récentes à modernes.

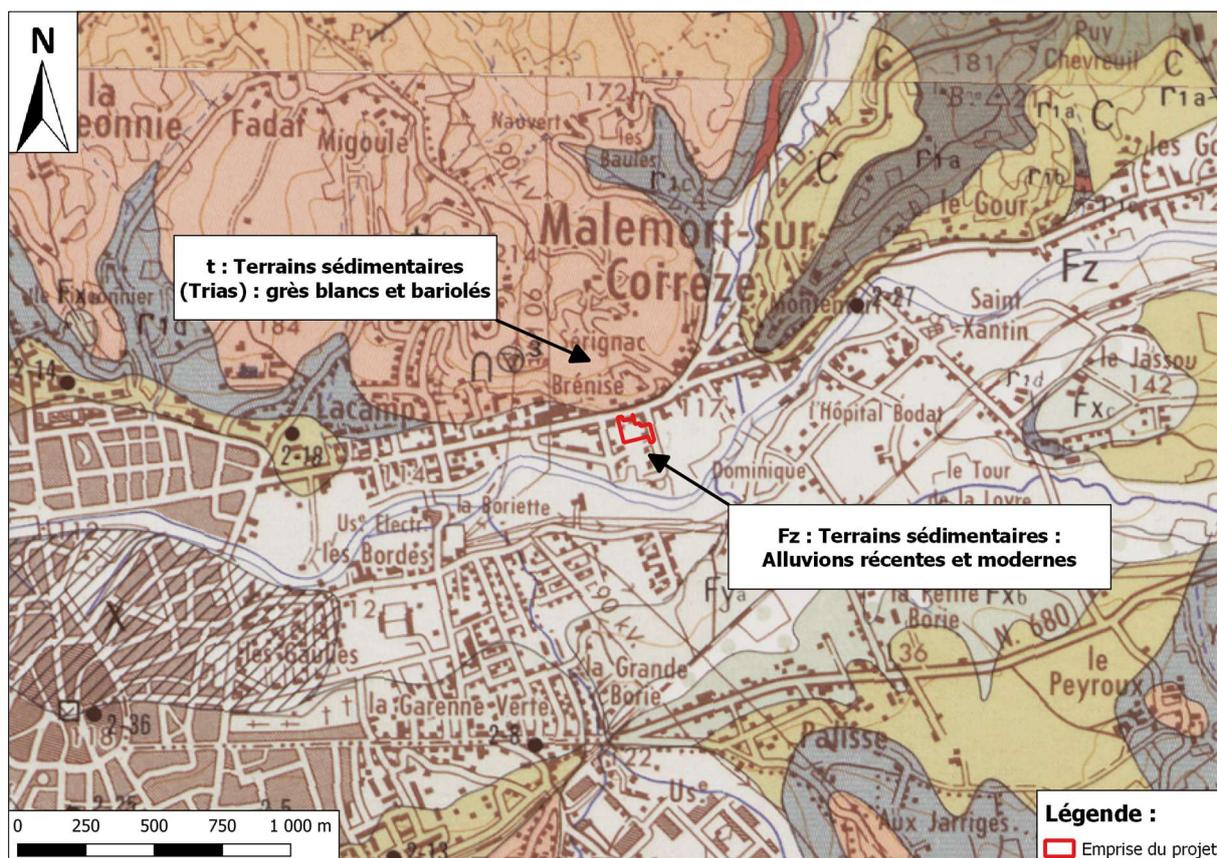


Figure 9 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000
(Source : BRGM Infoterre ; Réalisation : CERAG)

b) Hydrographie

L'emprise du projet est implantée dans le bassin versant de « La Corrèze du confluent des Saulières (inclus) au confluent du Pian » selon le SIE du Bassin Adour-Garonne.

Le cours d'eau « La Corrèze », référencé P3--0250 se situe à environ 230 m au Sud de l'emprise du projet.

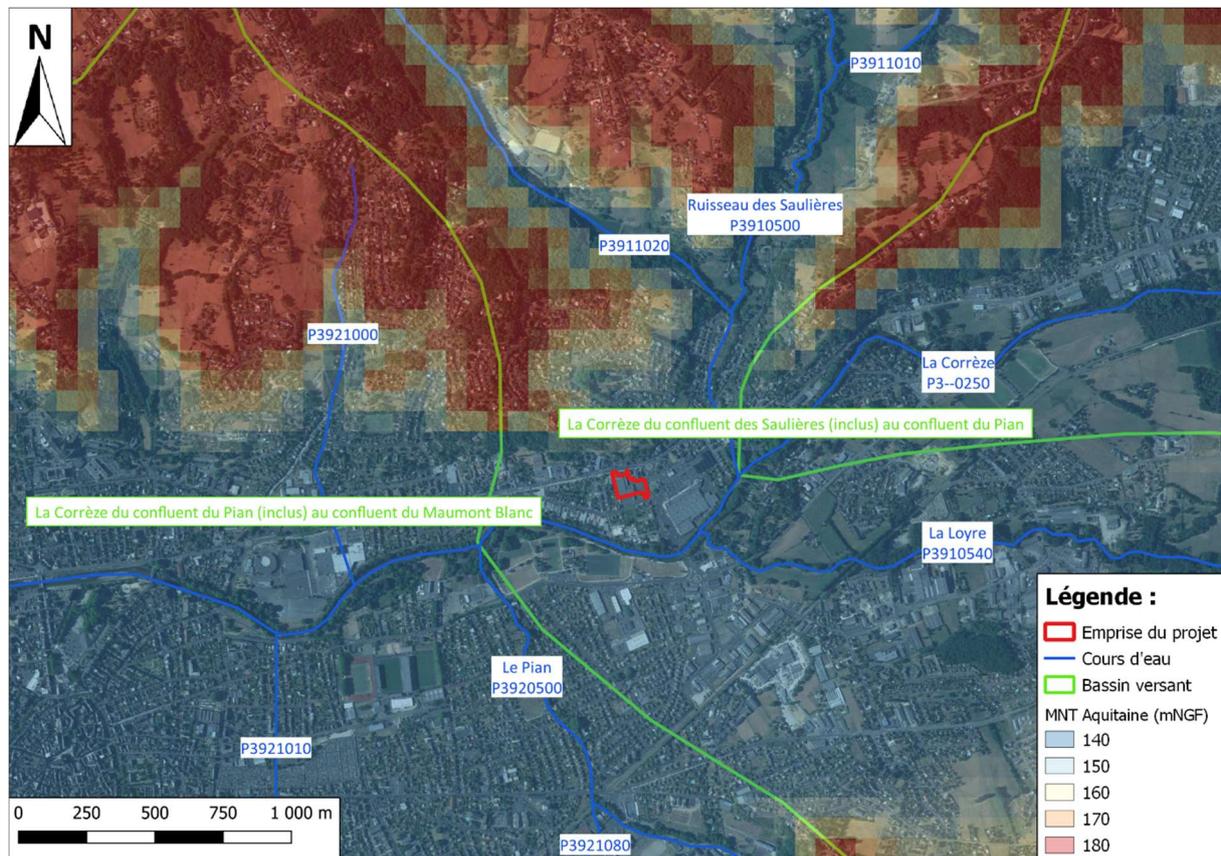


Figure 10 : Contexte hydrographique du secteur du projet

(Source : BD TOPAGE - MNT Nouvelle-Aquitaine– Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composantes	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain avec une pente en direction du Sud. Altimétrie entre +113 mNGF et +116,50 mNGF
Lithologie des matériaux superficiels	0 m à 2 m de profondeur : Limon sableux 2 m à 4 m de profondeur : Sables et graviers Au-delà de 4 m de profondeur : substratum gréseux
Perméabilité	Matériaux dotés d'une perméabilité fiable à moyenne avec un coefficient K compris entre $4,8 \cdot 10^{-6}$ m/s et $8,0 \cdot 10^{-5}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	Un niveau d'eau a été mesuré à 1,22 m/TA.

2. Zones d'inventaires et de protection

L'emprise du projet n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Néanmoins, des zonages existent à proximité :

Type de zone	Dénomination	Distance
ZNIEFF de type 1	Ancien Moulin de Clarendent - 70120215	1,8 km à l'Est
ZNIEFF de type 2	Vallée de la Loire - 740006194	3,9 km m au Sud-est

a) ZNIEFF 1



Figure 11 : Localisation des ZNIEFF 1 à proximité du projet
(Source : Géoportail ; Réalisation : CERAG)

b) ZNIEFF 2



Figure 12 : Localisation des ZNIEFF 2 à proximité du projet
(Source : Géoportail ; Réalisation : CERAG)

3. Flore/habitats

L'emprise du projet est entièrement anthropisée et artificialisée, excepté en partie Sud-est. Cette partie Sud-est est défini comme habitat « Jardin ornemental » (Code CORINE 85.31).



Figure 13: Carte des habitats au droit du site
(Source : Google Satellite)

4. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

L'emprise du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides répertoriées dans le SAGE Vézère-Corrèze.

b) Expertise in situ

◆ Critère végétation

Le site étant entièrement anthropisé et artificialisé, **aucune espèce caractéristique de zone humide, annexée à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, n'a été observée sur le site d'étude.**

◆ Critère sol

Aucune zone apparaissant comme propice au développement de zones humides n'a été observée : aucune micro-dépression n'a été identifiée, ni zone susceptible de présenter une accumulation d'eau temporaire en surface.

◆ Synthèse

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon les critères sol ou végétation.**

5. Risques naturels

Selon le site Géorisques, la commune de Malemort-sur-Corrèze est concernée par des risques naturels.

a) Risques inondation

La commune de Malemort-sur-Corrèze appartient au Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Tulle-Brive, arrêté le 11 janvier 2013.

La commune Malemort-sur-Corrèze est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Corrèze et de ses affluents du bassin de Brive la Gaillarde, approuvé le 29 janvier 2019.

La majorité de l'emprise projet est comprise dans le zonage bleu clair du PPRI, correspondant à une zone constructible avec prescriptions.

Le secteur Sud-est de l'emprise projet est compris dans le zonage violet du PPRI, correspondant à une zone à maîtrise stricte de l'urbanisation. Cette zone du projet ne fera l'objet d'aucune construction (bâtiment).

La cote de référence au droit de l'emprise du bâtiment projeté est de +115,10 mNGF selon le plan de zonage du PPRI.

Le zonage bleu clair du PPRI, oblige un rehaussement de 0,50m par rapport à la cote seuil pour la construction de tout bâtiment.

La cote projetée du bâtiment sera de +115,60 mNGF.

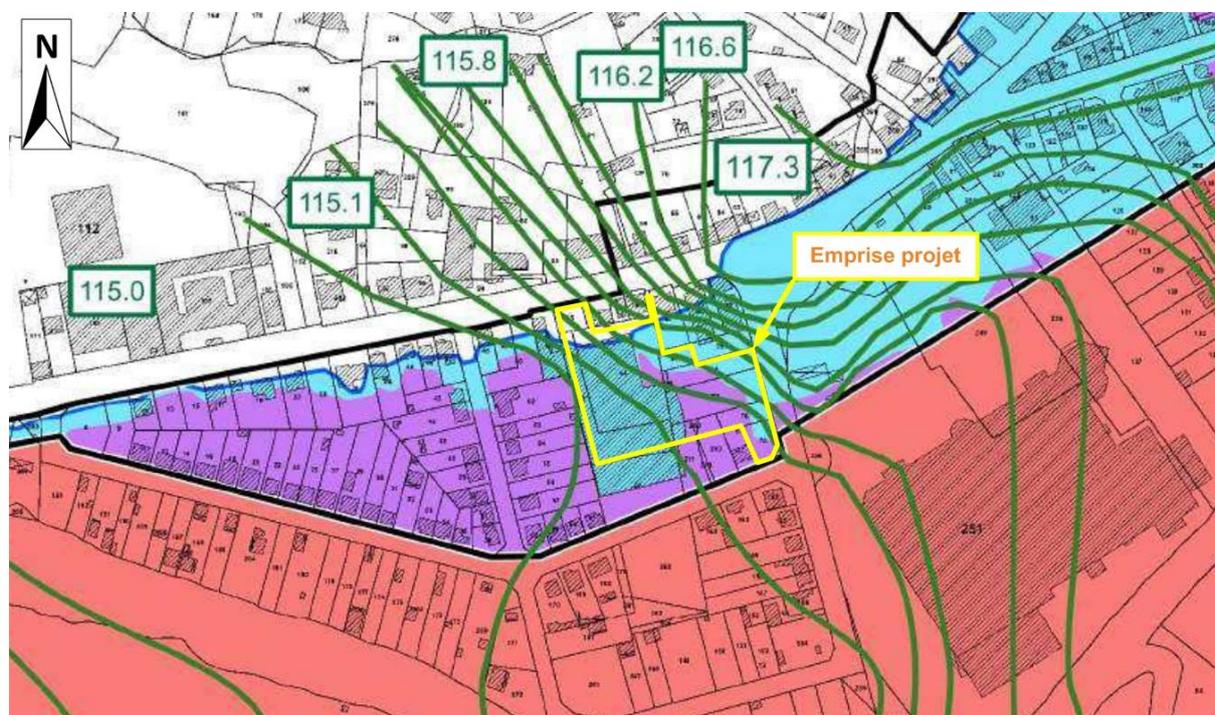


Figure 14 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI
(Source : PPRI de la Corrèze et de ses affluents)

Une lettre d'engagement de la maîtrise d'œuvre sur la prise en compte du PPRI dans la réalisation du projet est consultable en annexe 1.

6. Risques technologiques

a) Les installations nucléaires et le transport des matières dangereuses

Selon le site Géorisques, il n'y a pas d'installation nucléaire dans un rayon de 20 km autour du projet, ni de canalisation de transport de matière dangereuse dans un rayon de 1,5 km.

b) Sites pollués et anciens sites industriels

Selon le même site, la commune d'e Malemort-sur-Corrèze compte 13 sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) et 2 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

- Site BASIAS :

Un site BASIAS est répertorié dans un rayon de 500 m au site de projet.

N° BASIAS	Nom du site	Activités principales	Etat	Distance du projet
LIM190074	FOUR A CHAUX	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton)	Activité terminée	270 m au Nord-est

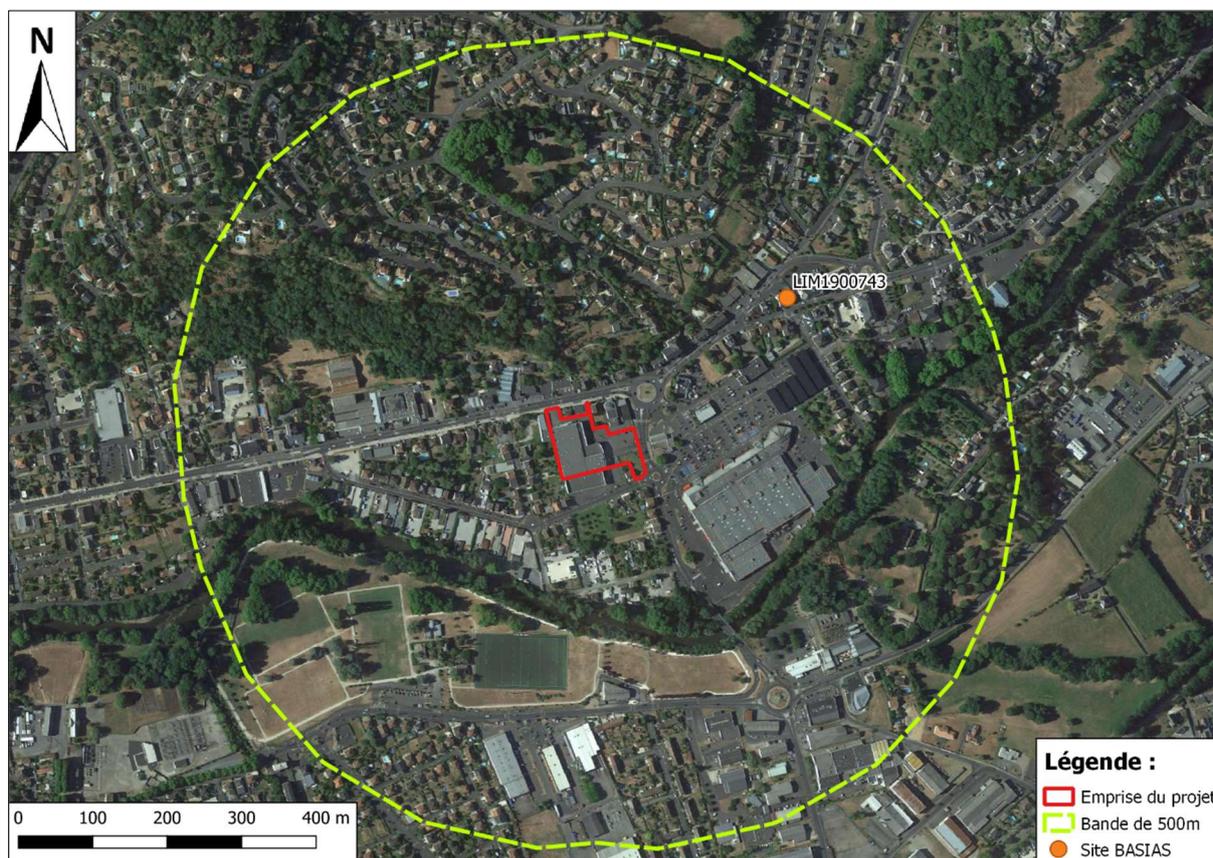


Figure 16 : Localisation des sites BASIAS dans un rayon de 500 m autour du projet
(Source : Géorisques ; réalisation : CERAG)

- Site BASOL :

Un site BASIAS est répertorié dans un rayon de 500 m au site de projet.

N° BASIAS	Nom du site	Activités principales	Etat	Distance du projet
SSP00097278	LMB	Usine de fabrication de moteurs électriques	Activité terminée	200 m au Nord-ouest

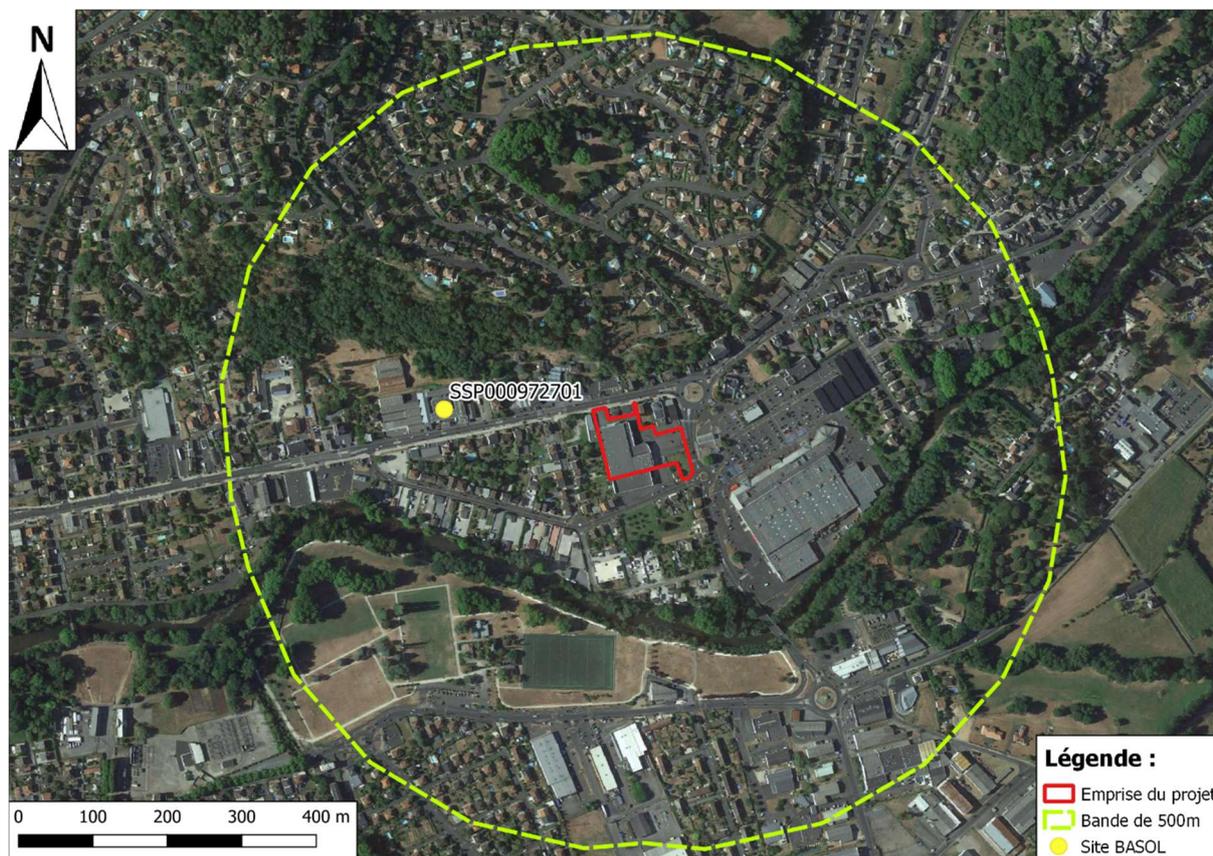


Figure 17 : Localisation des sites BASOL dans un rayon de 500 m autour du projet
(Source : Géorisques ; réalisation : CERAG)

c) ICPE

Selon le site Géorisques, la commune de Malemort-sur-Corrèze présente sur son territoire 5 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont un situé à proximité du projet.

Nom du site	Régime	Etat d'activité	Activité	Statut SEVESO	Distance du projet
Plaisirs Pâtisseries	Autorisation	En fonctionnement	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Non Seveso	450 m au Sud

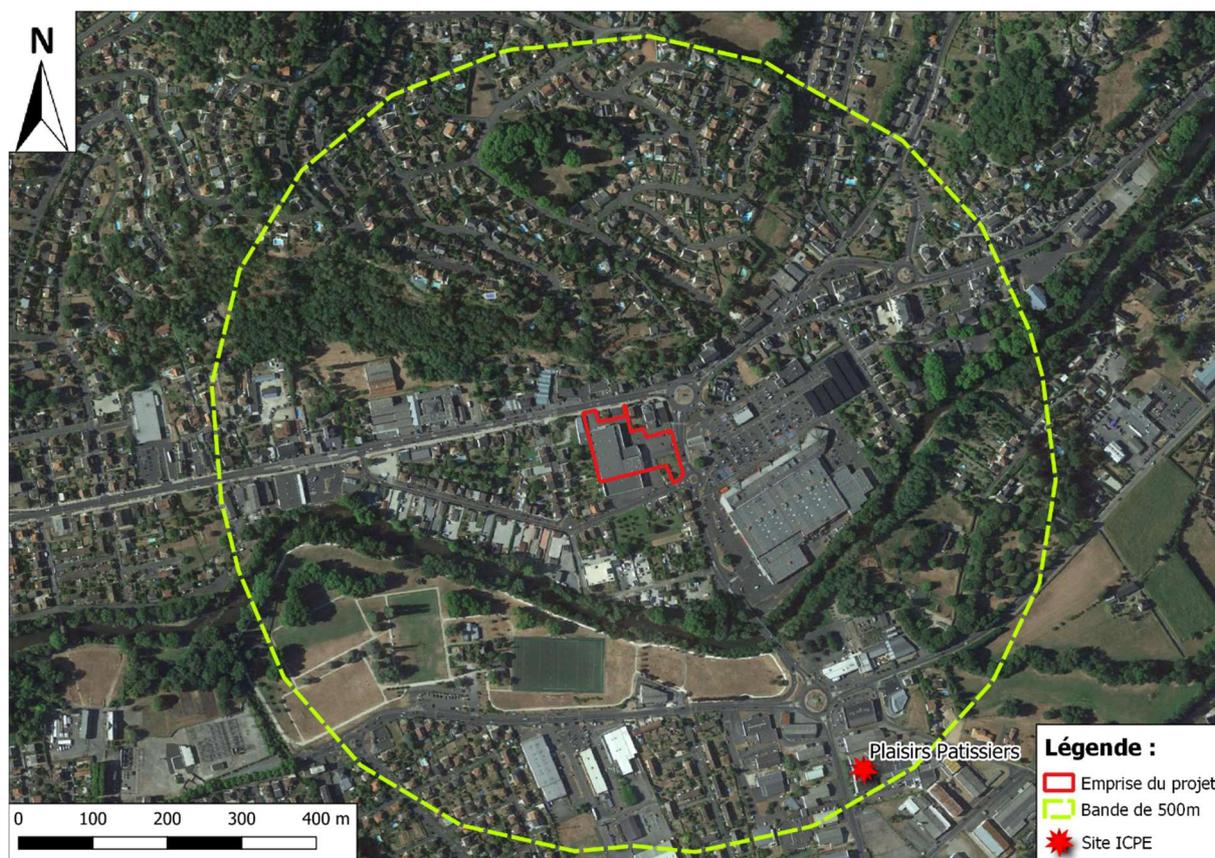


Figure 18 : Localisation des ICPE à proximité du projet
(Source : Géorisques ; réalisation : CERAG)

Compte tenu de sa distance, cette activité semble peu susceptible d'avoir, ou d'avoir eu une influence sur l'emprise du projet.

d) Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune de Malemort-sur-Corrèze n'est pas concernée par un PPRT.

7. Contexte sonore

La commune de Malemort-sur-Corrèze est pourvue d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par arrêté préfectoral le 11 janvier 2019.

Les axes routiers avenue Pierre et Marie Curie (Nord) et la rue Pasteur (Est) sont sources de nuisances sonores.

L'emprise projet est concernée par les nuisances de ces axes routiers sur les parties Nord et Est. L'implantation projetée du bâtiment commercial n'intercepte pas les zonages de nuisances sonores.



Figure 19 : Zones exposées au bruit par des infrastructures routières et ferroviaires situées à proximité du projet
(Source : Préfecture de la Corrèze ; Réalisation : CERAG)

8. Paysage et patrimoine

a) Occupation du sol

Selon le recouvrement Corine Land Cover 2018, l'emprise du projet se situe au niveau d'un « tissu urbain continu ».

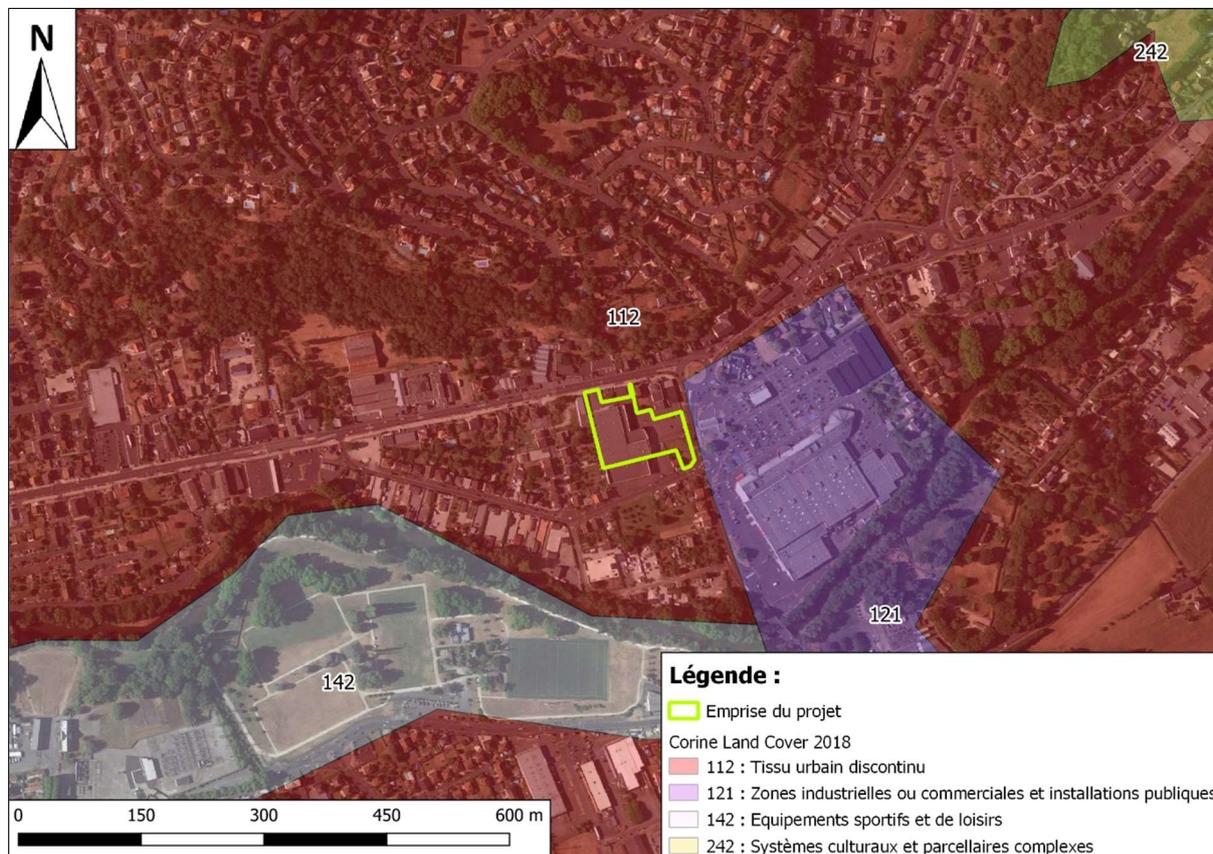


Figure 20 : Occupation du sol
(Source : Corine Land Cover)

b) Sites inscrits et sites classés

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

L'emprise du projet se situe en dehors des périmètres des sites inscrits et des sites classés.

Aucun site classé ou inscrit n'est présent dans un rayon 20km au site de projet.

V. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont indiquées dans un encadré en fin de paragraphe.

1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées

a) Impacts sur la géologie et la topographie

Le terrain présente une pente en direction du Sud, l'altimétrie est comprise entre +113 mNGF et +113,50 mNGF. Le projet conservera les principes du site actuel. Le recours à nivellement sera donc limité.

Les déblais des travaux de nivellement seront réutilisés sur site selon les besoins et/ou sur un autre site de même fond géochimique. En dernier recours, ils seront reçus en décharge. Le principe privilégié est la revalorisation.

Mesures associées :

- Réduction : Un itinéraire de cheminement en phase chantier sera mis en place.
- Réduction : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et de possibles modifications de l'écoulement des eaux.

b) Impacts sur le contexte hydraulique

◆ Emission de polluant

D'une façon générale, les travaux peuvent perturber les milieux aquatiques (superficiels et souterrains) sous l'effet du décapage des sols, de leur érosion, des processus de fabrication réalisés in situ, du stockage et de la circulation des engins. Les risques concernent :

- La mise en suspension de particules fines du sol pouvant être responsables de colmatage du fond des cours d'eau et des habitats aquatiques ;
- Les rejets des eaux de ressuyage des bétons frais ;
- Les rejets accidentels d'hydrocarbures liés à des incidents concernant les engins de chantier (collisions, rupture de flexibles, etc.). Les flux de polluants dégagés seraient toutefois peu importants ;
- Les opérations d'entretien des engins de chantier, de lavage des toupies béton.

Mesures associées :

- Réduction : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Réduction : Les matériaux seront stockés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales.

- **Réduction** : Des bacs de rétention seront mis en place pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes.
- **Réduction** : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins pourra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel.
- **Réduction** : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant.
- **Réduction** : En cas de pollution avérée, les effluents et/ou les sols superficiels pollués seront pompés ou excavés et évacués vers un centre de traitement approprié.
- **Réduction** : À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état.

◆ *Imperméabilisation*

Le terrain du projet est actuellement artificialisé. Le projet de construction prévoit la démolition de l'existant, et la création de nouveaux espaces verts, **entraînant l'augmentation des surfaces d'infiltration et la diminution des surfaces de ruissellement** pour les eaux pluviales.

Les surfaces seront réparties de la manière suivante :

Types d'espaces	% des surfaces
Espace bâti (bâtiment, voirie, stationnement)	65 %
Espaces verts	35 %

Mesures associées :

- **Réduction** : Création d'espaces verts.
- **Réduction** : Mise en place d'un maximum de revêtement perméable pour les places de stationnement.
- **Compensation** : Les eaux de ruissellement du projet seront collectées, stockées puis rejetées gravitairement à débit régulé de 10/s/ha au réseau d'eaux pluviales de la rue Pasteur à l'Est.

c) Impacts sur le climat

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale qui consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur confortable et sain.

Le choix d'un label RT2020 performant s'inscrit dans cette démarche.

2. Incidences du projet sur le risque inondation

La commune Malemort-sur-Corrèze est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Corrèze et de ses affluents du bassin de Brive la Gaillarde, approuvé le 29 janvier 2019.

La majorité de l'emprise projet est comprise dans le zonage bleu clair du PPRI, correspondant à une zone constructible avec prescriptions.

Le secteur Sud-est de l'emprise projet est compris dans le zonage violet du PPRI, correspondant à une zone à maîtrise stricte de l'urbanisation.

Mesures associées :

- Compensation : Le bâtiment projetée sera callé à une cote de +115,60 mNGF, et respectera le règlement du PPRI (+115,10 mNGF +0,50m).
- Compensation : Le secteur Sud-est (zonage violet du PPRI) ne fera l'objet d'aucune construction.
- Compensation : Mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales sous le bâtiment pour assurer une transparence hydraulique en cas d'inondation.

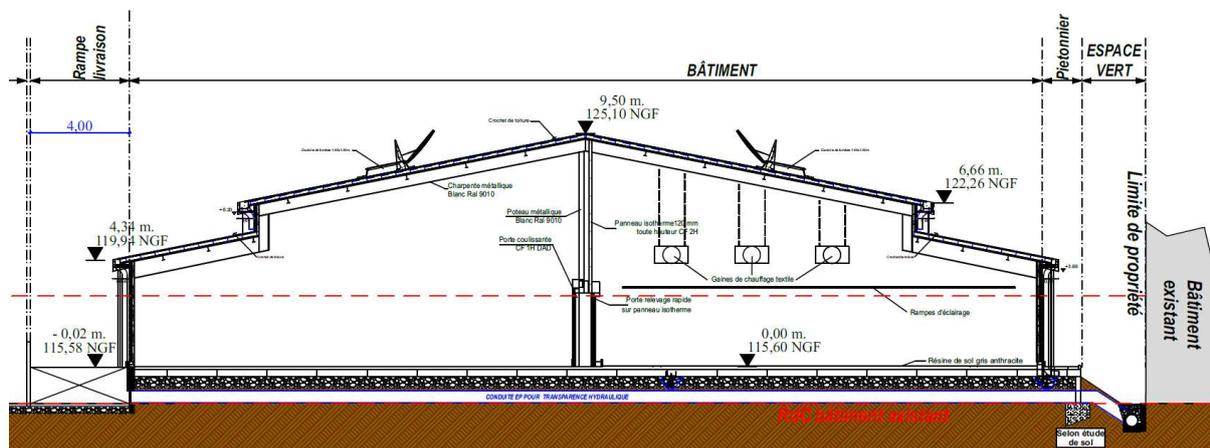


Figure 21 : Coupe du bâtiment projeté avec données PPRI
(Source : Notice paysagère – SARL d'Architecture BRUNO CALMES)

3. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées

Le terrain étant artificialisé, le projet n'aura pas d'impact sur des habitats naturels, ni sur la faune et la flore.

Mesures associées :

- Réduction : Plantation de 28 arbres d'essences locales dans les espaces verts communs (ratio de 1 arbre pour 4 places de parking).

4.

5. Incidences sur le milieu humain et mesures associées

a) Impacts sur le contexte socio-économique

◆ Dynamique du chantier

Un chantier de cette ampleur permet d'avoir une incidence positive sur le secteur économique puisqu'il permet de faire appel à différentes entreprises. Il est même possible de faire appel à des personnes en recherche d'emploi pour des missions précises.

A l'échelle de la commune et des communes avoisinantes, la durée du chantier aura un impact positif en termes de fréquentation des commerces notamment pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

◆ Création d'un commerce

La création d'un nouveau commerce permettra d'ajouter une offre commerciale dans la commune. Cela aura également un impact positif sur le secteur économique grâce à la création d'un certain nombre d'emplois.

b) Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

◆ Exposition aux bruits

L'exposition au bruit de la phase travaux des aménagements concerne plus particulièrement les riverains du projet. Pour une exposition journalière de 8 heures, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A). Le niveau sonore à la source du passage des engins de travaux publics est estimé à environ 90 dBa à la source. A une distance de 500 m, le niveau sonore s'abaisse à 25 dBa (soit environ -0,13 dBa par mètre).

La population qui sera la plus exposée au bruit durant la phase travaux sera constituée par les habitants en première ligne en façade Ouest à environ 20 m des zones de travaux.

Le niveau sonore des travaux pourrait donc être de l'ordre de 87,4dBa dans l'air au niveau des premières parcelles habitations. Toutefois, le niveau sonore à l'intérieur des habitations sera diminué de façon significative. Cet impact sera également temporaire.

Mesures associées :

- Réduction : Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.
- Réduction : De manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.
- Réduction : Les méthodes et outils générant le moins de bruit et des niveaux sonores faibles seront choisis prioritairement. Ainsi, les engins électriques seront préférés à leur équivalent thermique.
- Réduction : L'isolement acoustique des bâtiments respectera l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

◆ *Traitement des eaux usées*

Le bâtiment sera raccordé à un réseau « eaux usées » réalisé dans le cadre du projet de construction et raccordé au réseau public existant.

Les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration qui traite les effluents de la commune. Il s'agit de la station de VENARSAL, et mise en service en 1995 avec une capacité de 400 éq-Hab. Selon sa fiche d'assainissement de 2019, cette station n°0519282V002, fonctionne à 75% de sa capacité volumique et permet un rendement épuratoire supérieur ou égal à 84% pour les paramètres DBO5, DCO, MES, et NTK.

◆ *Gestion des déchets*

Le projet engendrera la production de déchets. Néanmoins, à travers sa « Charte chantier propre », il s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement et du voisinage.

Mesures associées :

- Réduction : Il est strictement interdit de brûler, d'abandonner et d'enfouir des déchets sur le chantier quels qu'ils soient, même « inertes ».
- Réduction : Chaque entreprise doit établir la liste estimative des déchets qu'elle produira aux différentes étapes du chantier, précisant nature et quantité, filière d'élimination et coût.
- Réduction : La collecte des déchets comportera une aire centrale de stockage, la signalisation et une protection physique des bennes et points de stockage et des aires décentralisées de collecte à proximité immédiate de chaque zone de travail.
- Réduction : Dans le cas où les déchets sont repris par les entreprises sous-traitantes qui les génèrent, ces derniers doivent fournir au Maître d'ouvrage la preuve qu'elles ont confiés ou éliminés leurs déchets de manière conforme à la loi en fournissant le bordereau de suivi.

6. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées

Le projet commercial s'inscrit dans un contexte d'une zone artisanale et commerciale, sans enjeu patrimonial notable.

Mesures associées :

- Réduction : Reconstruction et revalorisation d'un terrain artificialisé.
- Réduction : Réalisation des bâtiments en adéquation avec le secteur de la zone artisanale et commerciale.
- Réduction : Plantation de 28 arbres d'essences locales dans les espaces verts.



Bruno Calmes
Architecte DPLG
Diplômé de l'IEJUC – Certifié HQE
N° d'inscription au tableau de
l'ordre des Architecte 042596

PC 13

ATTESTATION

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OEUVRE

Je soussigné M. CALMES, maître d'oeuvre du projet de construction d'un immeuble commercial situé 17 rue Pasteur sur la commune de MALEMORT.

Atteste,

Que le dossier de permis de construire prend en compte les règles de prévention des risques d'inondation en application de l'article R 431-16 f du code de l'urbanisme.

En foi de quoi la présente attestation est délivré, pour servir et valoir ce que de droit.

Le 17/03/2022



ABC ARCHITECTURE
7 bis rue de Gutenberg - 31150 Bruguières
Tél : 05 62 79 55 36 Fax : 05 62 79 58 98
E-Mail : architecture-abc@orange.fr
SIREN : 451 520 316 000 22